

Sujet : [TEST] Breaking news 15 juin 2026  
De : Breaking news 15 juin 2026 <c.demolin@spelc.fr>  
Date : 15/06/2026, 14:25  
Pour : c.demolin@spelc.fr

Donnez un résumé de cet email à vos destinataires

[Voir la version en ligne](#)



**Spelc**  
au cœur  
de l'action

## Spelc - Paris

Syndicat professionnel

libre de toute confédération, de tout parti politique, de toute idéologie.

**BREAKING NEWS 15 JUIN 2026**



# MOUVEMENT 2ND DEGRÉ

## Des motifs de refus illégitimes ?

**Le Spelc se bat pour vous ! Contactez-nous !**

**La CAE fonctionne maintenant globalement mieux mais c'est du côté des chefs d'établissement que le bât blesse et du côté du rectorat ... Le Spelc a envoyé un courrier recommandé au rectorat pour que la CCMA fasse désormais ENFIN son travail de vérification !**

Le Spelc a complètement bouleversé en deux ans le fonctionnement de la CAE. cependant des problèmes persistent. Nous les avons mentionnés dans notre déclaration liminaire du 8 juin dernier que nous avons transmise au rectorat. Vous pouvez la lire en cliquant sur le bouton ci-dessous :

**Déclaration liminaire Spelc  
CAE du 8 juin**

**A ces problèmes s'ajoutent l'appréciation en CAE de la légitimité des motifs de refus de certaines candidatures.** Si certains motifs nous semblent tout à fait acceptables, d'autres, en revanche, laissent le Spelc sceptique. Les votes des organisations professionnelles des chefs d'établissement pour accepter les motifs de refus de leurs collègues laissent parfois vraiment songeur ! **Le Spelc ose dire son point de vue : certains votes relèvent davantage d'une logique corporatiste que de la bonne foi !**

**Suite à la réunion de la CAE du 8 juin, le Spelc a donc écrit un courrier LRAR au rectorat de Paris pour lui demander de réformer les pratiques de la CCMA : cette instance DOIT étudier les motifs de refus et vérifier le travail de la CAE !** Cela n'a JAMAIS été le cas et n'a JAMAIS été revendiqué par les syndicats élus en CCMA depuis maintenant plusieurs années ! **Le Spelc le revendique depuis deux ans et le rectorat a répondu favorablement à sa requête en ce 12 juin 2026.**

Nous rappelons que le Spelc est à l'oeuvre sur tout le territoire national pour le respect des textes : l'UR Spelc Grenoble avait porté le cas d'un maître au Tribunal administratif en 2023 et le jugement de la Cour d'Appel du Tribunal administratif de Lyon publié le 10 juillet 2025 a donné raison au Spelc. Ce jugement avait rappelé ceci :

*"Si le recteur d'académie n'a le pouvoir ni d'imposer la candidature ou le recrutement d'un maître à un chef d'établissement privé sous contrat d'association, ni d'affecter d'office ce maître, en cas d'absence d'accord du chef d'établissement, il lui appartient cependant d'apprécier le caractère légitime du motif opposé par le chef d'établissement pour refuser la ou les candidatures qui lui ont été soumises."*

**Le Spelc revendique pour les maîtres le droit à la défense face à un motif de refus manifestement illégitime ou de mauvaise foi.**

Si le mouvement de l'emploi a profondément été transformé à Paris depuis 2 ans, c'est grâce à l'action déterminée et efficace du Spelc !

**CCMA : il est temps que le Spelc y soit !**

**En décembre 2026 : votez Spelc !**

Contactez la Présidente du Spelc Paris si vous voulez être informé sur les notions de légitimité des refus et de droit à la défense.

Claire Demolin Cordier :

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25



Rejoignez le Spelc Paris  
dès maintenant  
pour l'année 2026-2027 !

**REMISE  
DE 10 € !!!**

**Devenez adhérent au Spelc Paris maintenant, la cotisation est déductible à 66% des impôts ! Une remise de 10 euros sur l'adhésion est pratiquée jusqu'au 18 octobre 2026.**

**Être adhérent Spelc, c'est :**

- **Bénéficiaire d'informations et de l'aide du Spelc, syndicat représentatif dans l'enseignement privé sous contrat** : parce que nous sommes compétents et que nous avons la confiance des électeurs.
- **Être épaulé, représenté et défendu par le syndicat parisien dont les cotisations sont les moins élevées** : parce que nous partageons les mêmes réalités professionnelles et financières que vous ! N'oubliez pas que l'adhésion au

Spelc est remboursable ou déductible à 66% des impôts.

- **Bénéficiaire d'une aide et d'un suivi par nos spécialistes pour préparer votre retraite**, votre retraite progressive. **Bénéficiaire des avantages Fnar** pour les retraités continuant à adhérer au Spelc.
- **Bénéficiaire de tarifs préférentiels auprès d'assurances partenaires.**
- **Bénéficiaire du service juridique de la Fédération des Spelc, des avis et du suivi de notre avocat partenaire** concernant vos interrogations et vos problématiques juridiques ou judiciaires professionnelles. Bénéficiaire de la **protection juridique** qui couvre, dans le cadre professionnel, les biens et la personne pour tout adhérent Spelc à jour de ses cotisations.
- **Enfin, adhérer au Spelc, c'est surtout former une chaîne d'union solidaire au sein d'un syndicat LIBRE DE TOUTE CONFÉDÉRATION, DE TOUT PARTI POLITIQUE, DE TOUTE IDÉOLOGIE !**

#### **Contacts Spelc :**

**- Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz**

[e.savioz@spelc.fr](mailto:e.savioz@spelc.fr) / 06 64 79 56 52

**- Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier**

[c.demolin@spelc.fr](mailto:c.demolin@spelc.fr) / 06 75 07 57 25

**Retrouvez-nous sur Facebook, Instagram et notre site :**

<https://paris.spelc.fr>

En cliquant sur le bouton ci-dessous, vous pouvez adhérer en ligne ou télécharger le bulletin d'adhésion au format PDF :

**ICI  
Adhérez au Spelc**

Cet email a été envoyé à [c.demolin@spelc.fr](mailto:c.demolin@spelc.fr), cliquez ici pour vous désabonner.